

SERVICES ADMINISTRATIFS

Place de la République - 28019 CHARTRES CÉDEX

Tél. (37) 21.39.99



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA RÉGLEMENTATION

EXPLOITATION DE CARRIÈRE A  
FONTAINE-LA-GUYON  
ARRÊTE PRÉFECTORAL ACCORDANT LE  
TRANSFERT DE L'AUTORISATION A LA  
SARL MET TRAVAUX PUBLICS

Bureau de l'Urbanisme et du Cadre de Vie

Poste n° 7092

ARRÊTE N° 1043

Le Préfet d'Eure-et-Loir  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code Minier et notamment son article 106 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et de l'Habitation ;

Vu la loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques complétées par la loi n° 80.532 du 15 juillet 1980 relative à la protection des collections publiques contre les actes de malveillance ;

Vu la loi du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 79.1108 du 20 décembre 1979 relatif aux autorisations de carrières, modifié par les décrets n°85.448 et 85.453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n° 83.630 du 12 juillet 1983 modifiant diverses dispositions du Code Minier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 3193 du 1er octobre 1974 autorisant M. Raymond MET demeurant à FRIAIZE - 28240 LA LOUPE à exploiter une carrière sur le territoire de la commune de FONTAINE-LA-GUYON, au lieudit "Le Pont Hubert" dans la parcelle cadastrée section ZI n° 6, portant sur une superficie de 6 ha 21 a ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 1611 du 25 mai 1982 et n° 226 du 16 février 1987 accordant à M. Raymond MET l'autorisation de poursuivre l'exploitation de la carrière sus-mentionnée, jusqu'au 31 décembre 1991 ;

Vu la demande présentée le 1er mars 1988 par la SARL MET TRAVAUX PUBLICS dont le siège social est situé au lieudit "Les Tuileries" à FONTAINE-LA-GUYON - 28190 COURVILLE-SUR-EURE sollicitant le transfert à son profit de l'autorisation susvisée ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de FONTAINE-LA-GUYON en date du 18 mars 1988 ;

Vu le rapport de la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche - Région Centre - en date du 24 mai 1988 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général d'Eure-et-Loir ;

### A R R E T E

**ARTICLE PREMIER** - L'autorisation d'exploiter une carrière de bief à silex située sur le territoire de la commune de FONTAINE-LA-GUYON au lieudit "Le Pont Hubert", dans la parcelle cadastrée section ZI n° 6 portant sur une superficie de 2 ha initialement accordée à M. Raymond MET demeurant à FRIAIZE - 28240 LA LOUPE, est transférée au profit de la SARL MET TRAVAUX PUBLICS dont le siège social est situé "Les Tuileries" - FONTAINE-LA-GUYON - 28190 COURVILLE-SUR-EURE.

**ART.2** - Toutes les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 3193 du 1er octobre 1974 demeurent applicables, le nouveau titulaire de l'autorisation se substituant d'office au précédent dans l'intégralité des droits et obligations.

**ART.3** - L'autorisation d'exploiter visée à l'article 1er, transférée au profit de la SARL MET TRAVAUX PUBLICS est accordée aux mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 1991.

**ART.4** - Le présent arrêté sera notifié à M. Raymond MET, ancien exploitant, ainsi qu'à M. le Gérant de la SARL MET TRAVAUX PUBLICS, nouvel exploitant.

Ampliations en seront adressées à M. le Maire de la commune de FONTAINE-LA-GUYON, à M. le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche - Région Centre -, à MM. les Directeurs et Chefs de Service. Il sera également publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Un extrait du présent arrêté sera, par les soins du Préfet d'EURE-ET-LOIR, et aux frais du demandeur de l'autorisation, inséré dans un journal régional ou local diffusé dans tout le Département, et affiché en Mairie par les soins du Maire de la commune de FONTAINE-LA-GUYON.

**ART.5** - M. le Secrétaire Général d'EURE-ET-LOIR, M. le Maire de la commune de FONTAINE-LA-GUYON, M. le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche - Région Centre -, MM. les Directeurs et Chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Chartres, le 26 mai 1988  
Le Préfet,

POUR AMPLIATION,  
L'ATTACHE, CHEF DE BUREAU

Jean-Louis DESTANDAU

  
Corinne GAUTHERIN